

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)****Séance du lundi 15 mai 2023 à 19h30 à la Mairie de Saint Sulpice de Cognac**

Présents : Jean-Luc MEUNIER, Florence CAMIN, Christophe FORTIN, Colette THORAVAL, Didier DEL NERO, Nathalie GROLLIER, Olivier TULLY, Stéphane MIRA, Dorine VRIGNON, Nicolas DAUD, Sabrina TERRASSIER, Philippe PAUL, Patrick AUDEBERT.

Excusée : Gwendoline MERCIER (pouvoir à Colette THORAVAL)

Absente : Carole BATAILLE

Date de convocation : jeudi 11 mai 2023

Le nombre des membres présents est de 14. 1 est représenté par un pouvoir pour cette séance du Conseil Municipal et un membre est noté absent. Le nombre de votants est de 14.

Secrétaire de séance : M. DEL NERO Didier a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2023

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du 5 avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte rendu de la séance du 5 avril 2023

Votes pour : 14 Abstention : 0 Vote contre : 0

2. Vote d'une décision modificative au budget commune 23400

Déclaration modificative n°1 pour un ajustement aux comptes de dépenses et recettes d'investissements

Monsieur le Maire expose que, les services techniques ont besoin d'un tracteur tondeuse afin d'entretenir les espaces verts de la commune. Grand-Cognac nous propose à la vente un tracteur tondeuse d'un montant de 10 000,00 € et pour cela il convient d'ajuster les dépenses et les recettes prévues au budget en investissement.

Il propose alors une décision modificative comme suit :

Articles	Opérations	Intitulé de l'opération	Dépenses	Recettes
Investissement				
C.2313	00082	Constructions	- 10 000,00	
C.2158	00086	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 10 000,00	
TOTAUX			0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la décision modificative DM budget commune 23400.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

3. Vote pour autorisation de demande d'emprunt bancaire pour les travaux du cimetière

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, que différentes offres de prêt ont été demandées auprès de plusieurs organismes bancaires afin d'engager les travaux du cimetière prévus au budget.

Ci-dessous les offres :

Offre de prêt la Banque Postale						
Offre	K emprunté	Durée	périodicité	Amortissement Taux	Mensualité	Cout Total du Crédi Intérêts
N°1	120k€	180 mois	Annuelle	Échéances Constante 4,02%	11 062,63€ la 1ère année puis 10808,03 € annuellement	162 375,05 € 42 375,05 €
N°2	120k€	180 mois	Trimestrielle	Échéances Constante 3,98%	2917,77 € la 1ère échéance puis 2665,70€ trimestriellement	160 194,07 € 40 194,07 €
N°3	120k€	240 mois	Annuelle	Échéances Constante 4,12%	9184,82 € la 1ère année puis 8923,89 € annuellement	178 738,73 € 58 738,73 €
N°4	120k€	240 mois	Trimestrielle	Échéances Constante 4,07%	2457,41 € la 1ère échéance puis 2199,64 € trimestriellement	176 228,97 € 56 228,97 €
Offre de prêt Caisse d'Epargne						
N°1	120k€	180 mois	Annuelle	Échéances Constants 4,52%	11 062,63€ la 1ère année puis 11059,56 € annuellement	165 893,40 € 45 893,40 €
Offre de prêt Banque du territoire						
N°1	120k€	180 mois	Annuelle	Échéances Variables 4,30%	Taux du livret A + 1,3 %	Taux variable en fonction du taux du livret A

L'offre n°2 de la Banque Postale a été retenue.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 120 000,00EUR
 Durée du contrat de prêt : 15 ans
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 120 000,00EUR
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/07/2023, en une fois avec versement automatique à cette date
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,98 %
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour toute partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de la banque et autorise Monsieur le Maire a effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir cet emprunt.

Votes pour : 14 Abstention : 0 Vote contre : 0

4. Informations et questions diverses

Les points suivants sont de l'information, Il n'y a pas de délibération à voter pour chacun des sujets évoqués.

Archives

Avec la convention signée avec Grand Cognac, des agents interviennent et classent nos archives actuellement. Ce travail devrait être terminé à la fin du mois de mai

Pépite patrimoniale

C'est le lavoir de Sept Fonts qui a été sélectionné pour la commune.

Prochaines dates à venir

La date du prochain conseil est fixée au lundi 26 juin 2023 à 18h30.

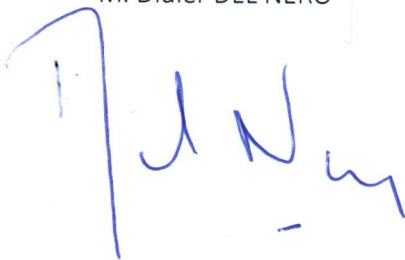
Les journées du patrimoine sur notre commune se dérouleront le week-end du 16 et 17 septembre 2023.

Les associations de la commune avec l'aide de la municipalité organisent le feu de la St Jean qui se déroulera le 24 juin.

Fin de séance à 20h15

Le secrétaire de séance,

M. Didier DEL NERO



Le Maire,

M. Jean Luc MEUNIER

